



Certificat de Performance Énergétique (PEB) Bâtiment résidentiel existant

Numéro : 20260522032989
Établi le : 22/05/2026
Validité maximale : 22/05/2036



Logement certifié

Rue : Avenue Comte Gérard d'Ursel n° : 99

CP : 1390 Localité : Grez-Doiceau

Certifié comme : **Maison unifamiliale**

Date de construction : 2004

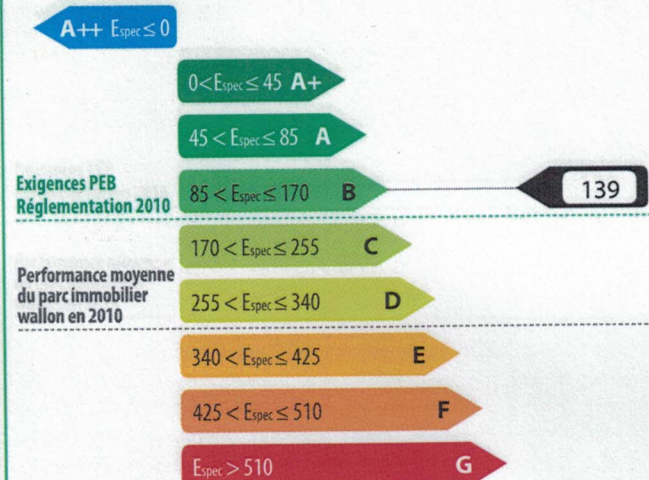


Performance énergétique

La consommation théorique totale d'énergie primaire de ce logement est de **39 091 kWh/an**

Surface de plancher chauffé : **282 m²**

Consommation spécifique d'énergie primaire : **139 kWh/m².an**



Indicateurs spécifiques

Besoins en chaleur du logement



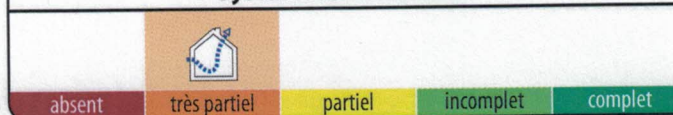
Performance des installations de chauffage



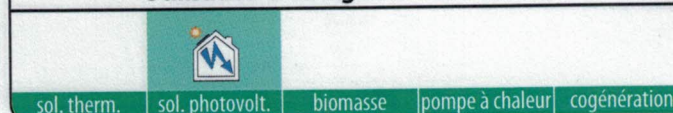
Performance des installations d'eau chaude sanitaire



Système de ventilation



Utilisation d'énergies renouvelables



Certificateur agréé n° CERTIF-P1-00081

Nom / Prénom : **ROBIETTE Nicolas**

Adresse : Rue Christian

n° : 2 boîte : A

CP : 4217 Localité : Waret-L'Eveque

Pays : Belgique

Je déclare que toutes les données reprises dans ce certificat sont conformes au protocole de collecte de données relatif à la certification PEB en vigueur en Wallonie. Version du protocole 02-sept.-2024. Version du logiciel de calcul 4.0.6.

Digitally signed by Nicolas Robiette (Signature)
Date: 2026.05.22 18:48:50 CEST
Reason: PACE

Le certificat PEB fournit des informations sur la performance énergétique d'une unité PEB et indique les mesures générales d'améliorations qui peuvent y être apportées. Il est établi par un certificateur agréé, sur base des informations et données récoltées lors de la visite du bâtiment.

Ce document est obligatoire en cas de vente & location. Il doit être disponible dès la mise en vente ou en location et, en cas de publicité, certains de ses indicateurs (classe énergétique, consommation théorique totale, consommation spécifique d'énergie primaire) devront y être mentionnés. Le certificat PEB doit être communiqué au candidat acquéreur ou locataire avant signature de la convention, qui mentionnera cette formalité.

Pour de plus amples informations, consultez le Guichet de l'énergie de votre région ou le site portail de l'énergie energie.wallonie.be